

**COMMENT FINANCER LE BESOIN DE TRESORERIE
RESULTANT DE LA REDUCTION DU CREDIT FOURNISSEURS
DANS LE CADRE DE LA LME, A PARTIR DE 2009 ?**

Vous êtes une PME¹, une solution «CGI » avec le concours de votre banque et d'OSEO s'offre à vous :

1. Avec votre expert-comptable ou votre conseil, vous préparez un dossier pour vos partenaires bancaires et OSEO. Le dossier contient les informations suivantes :
 - l'analyse du besoin en fonds de roulement actuel de l'entreprise et son évolution, après mise en œuvre de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME)
 - les comptes « estimés » 2008 (bilan et compte de résultat) et le prévisionnel 2009 avec une analyse de la trésorerie 2008-2009
 - le prévisionnel 2009 est établi, compte tenu de la modification «structurelle » des délais de paiement et de tous les autres investissements, besoins et ressources de l'exercice
 - le prévisionnel est établi sur 3 ans, si le plan 2009 fait apparaître un total du plan de financement de 500.000 €
2. Vous présentez le dossier à vos partenaires bancaires, afin de monter un crédit à moyen terme. Celui-ci peut être fait, avec l'intervention en garantie d'OSEO. En effet, dans le cadre du plan de soutien aux PME du 2 octobre 2008 et du plan de relance du 4 décembre 2008, les Pouvoirs Publics ont confié à OSEO, un nouveau fonds de garantie : « RENFORCEMENT DE LA TRESORERIE DES PME ».

Ce fonds de garantie est destiné à :

- consolider sur le moyen et long terme les crédits à court terme
- LME → favoriser l'octroi de crédits bancaires pour financer l'augmentation du besoin en fonds de roulement
- cette garantie s'adresse à des entreprises saines rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés qui ne sont pas d'origine structurelle, quelque soit leur âge
- **concours garantis** : prêts à moyen terme (durée de 2 à 7 ans), y compris les prêts personnels aux dirigeants, pour réaliser des apports en fonds propres et les cessions-bails jusqu'à 15 ans
- **quotité garantie** : maximum 60 %

Les partenaires bancaires intègrent dans leur réponse, l'intervention possible d'OSEO et font leur affaire d'obtenir sa décision, dans les meilleurs délais. OSEO reste, bien entendu, maître de sa décision d'intervenir ou pas.

OSEO peut aussi vous aider à financer votre développement - en France ou à l'étranger - ou encore, l'acquisition d'une entreprise, dans le cadre d'une transmission, par exemple...

En cas de difficultés, consulter OSEO en régions (adresses sur www.oseo.fr)

¹ **Définition européenne de la PME** : une PME, au sens communautaire, est une entreprise qui compte moins de 250 salariés et déclare soit, un CA annuel inférieur à 50 M€, soit un total de bilan n'excédant pas 43 M€. Elle doit être indépendante, c'est-à-dire ne pas être détenue à plus de 25 % par une ou plusieurs entités qui ne sont pas des PME.